

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 08 février 2024

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 01 février 2024

Nombre de membres en exercice : 22

Quorum : 11

Secrétaire de séance : Patricia FOUGERE

Étaient présents (20) ou représentés (1) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, , *Bénédicte BORREL représentée par Gérard CHEVRIER DOUSSET*, Jean-Paul BOUVIER, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE *représenté par Valérie ROUX*, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, *Sophie PICOT*, Alexandra PIRON, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD,

Étaient absents ou excusés (2) :

Xavier Dubois, Julie DURIEZ

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20072020 du 9 juillet 2020 relative à la création des commissions municipales et à la désignation de leurs membres,

Vu la délibération n°12072020 du 29 novembre 2022 relative à la création des commissions municipales et à la désignation de leurs membres qui modifiait la délibération n°20072020 du 9 juillet 2020,

Vu la composition actuelle des commissions municipales,

Vu l'information faite par M. le Maire au Conseil concernant la désignation des membres des commissions municipales au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder,

Considérant l'intérêt de la bonne administration des affaires de la Commune,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de modifier la composition de la commission travaux et projets structurants pour qu'elle comporte 6 membres
- de désigner à main levée Jean-Paul BOUVIER en tant que membre de la commission travaux et projets structurants

Fait à Orcet le : 13 février 2024
Signé le : 13 février 2024 à Orcet
Publié le : 13 février 2024
Transmis le : 13 février 2024

Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.